

Avis aux actionnaires

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales prises pour combattre et restreindre la pandémie, la société est contrainte de tenir l'assemblée annuelle du 25 mai 2020 **en huis clos**.

Le conseil souhaite ainsi assurer la santé des actionnaires, des administrateurs, du commissaire et des collaborateurs au maximum. Tous les actionnaires auront la possibilité avant l'assemblée de poser des questions par écrit et de voter à distance ou de donner une procuration avec instructions de vote spécifiques au secrétaire de l'assemblée, et ce conformément aux règles énoncées dans la présente convocation.

Comme d'habitude la société publiera le procès-verbal de l'assemblée sur son site web après la clôture de l'assemblée.

Les réponses écrites aux questions posées par écrit reçues par la société seront annexées au procès-verbal.

La société suivra de près les événements et les mesures gouvernementales, en ce compris celles relatives à l'organisation des assemblées générales, et informera les actionnaires, par le biais d'un communiqué de presse et sur son site web, de toutes éventuelles mesures et directives supplémentaires concernant la date, le lieu, la participation au et l'organisation de l'assemblée annuelle.



ACKERMANS & VAN HAAREN

Assemblée générale ordinaire 2020

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire sera tenue le **lundi 25 mai 2020 à 15h00** au siège social de la société, Begijnenvest 113, Anvers.

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019

3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2019, incluant l'affectation des résultats qui y est reprise, en ce compris la proposition de reporter le bénéfice de l'exercice social 2019 en totalité.

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

6. Renouvellement du mandat d'administrateur⁽¹⁾

6.1 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période de deux (2) ans. Bien que Jacques Delen ait déjà atteint la limite d'âge prévue à l'article 2.2.3 de la Charte de Gouvernance d'Entreprises de la société, le conseil d'administration souhaite nommer Jacques Delen pour un renouvellement de mandat compte tenu de son expérience et sa connaissance particulière du secteur bancaire.

Jacques Delen (*1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de Delen Private Bank. Il est également administrateur de Sipef et de la Banque J. Van Breda & C°. Jacques Delen a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1992 et il a été président du conseil d'administration entre 2011 et 2016.

6.2 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Macharis** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Macharis (*1962, belge) a obtenu le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières (1986) et le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation (1983). Il est CEO et président du comité de direction de VPK Packaging Group. Pierre Macharis est également président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières et administrateur chez Sioen Industries. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

6.3 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Willaert** pour une période de quatre (4) ans.

Pierre Willaert (*1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABAF-BVFA). Pierre Willaert était associé-gérant et membre du comité d'audit de la Banque Puijlaertco jusqu'à la reprise par KBL en 2004. Il a longtemps occupé la fonction d'analyste financier à la Banque Puijlaertco et suivait à ce titre les principaux secteurs représentés à la bourse belge. Il y a été, par suite, responsable du département Gestion Institutionnelle. Il est aussi administrateur de Tein Technology, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

6.4 Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de **Marion Debruyne SRL**, représentée par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 §1 CSA. Marion Debruyne répond à tous les critères d'indépendance énoncés à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Le Professeur **Marion Debruyne** (*1972, belge), a effectué des études d'ingénieur civil (1995) et a obtenu un doctorat à la faculté des sciences économiques appliquées (2002), tous deux à l'Université de Gand. Elle a enseigné à la Wharton School, à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes trois aux Etats-Unis. Marion Debruyne a été nommée doyenne de la Vlerick Business School en 2015. Elle est également administrateur chez Kinropolis et Guberna. Marion Debruyne SRL, représentée par Marion Debruyne, a été nommée administrateur de Ackermans & van Haaren en 2016 et est aussi membre du comité d'audit.

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

⁽¹⁾ Les CV des personnes concernées sont disponibles sur le site web www.avh.be.

Directives pratiques

Quelles conditions devez-vous remplir pour participer et voter à l'assemblée générale?

Seulement les personnes qui sont actionnaires au 11 mai 2020 (à 24h, heure belge) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

Etes-vous titulaire d'actions nominatives?

Il faut que vous soyez inscrit le **11 mai 2020** (à 24h, heure belge) dans le registre des actions nominatives de la société pour au minimum le nombre d'actions avec lesquelles vous souhaitez participer à l'assemblée générale ordinaire.

Au plus tard le **21 mai 2020** (à 24h, heure belge), vous devrez confirmer votre participation par écrit (par e-mail ou par courrier postal), en mentionnant le nombre d'actions avec lesquelles vous souhaitez participer à l'assemblée. Il suffit de nous faire parvenir votre procuration signée ou votre lettre de vote signée comme confirmation de participation.

Etes-vous titulaire d'actions dématérialisées?

Il faut que les actions avec lesquelles vous souhaitez participer à l'assemblée générale soient inscrites sur votre compte-titres le 11 mai 2020 (à 24h, heure belge).

Veuillez demander à votre institution financière (banque, teneur de comptes agréé ou organisme de liquidation) :

- (a) de délivrer une attestation mentionnant le nombre d'actions que vous détenez le **11 mai 2020** (à 24h, heure belge) et avec lesquelles vous souhaitez participer à l'assemblée générale; et
- (b) de transmettre cette attestation pour le **19 mai 2020** au plus tard à Delen Private Bank par e-mail sur AVH2020@delen.be.



Souhaitez-vous poser une question?

Vous avez le droit de poser des questions uniquement par écrit aux administrateurs et au commissaire au sujet de leur rapport ou des points à l'ordre du jour. Si vous remplissez les conditions pour participer et voter à l'assemblée générale décrites ci-dessus, ces questions seront répondues dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice à la société ou ne viole pas les engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou le commissaire.

Nous devrons recevoir vos questions par écrit (par email ou par courrier postal) au plus tard le **21 mai 2020**.

Les questions et réponses écrites seront publiées le 25 mai 2020, à la fin de la journée, sur notre site web, en tant qu'annexe au procès-verbal.



Où trouvez toutes les informations sur cette assemblée générale?

Toutes les informations relatives à cette assemblée générale sont disponibles sur notre site web (<https://www.avh.be/fr/investors/shareholder-information/general-meetings/year/2020>).



Comment pouvez-vous nous contacter?

Pour l'envoi de formulaires et demandes écrites ou questions pratiques :

- par e-mail : AV2020@avh.be (de préférence)
- par courrier postal : **Begijnenvest 113, 2000 Anvers** (à l'attention de madame Brigitte Stockman)
- par téléphone : **+32 (0)3 231 87 70**

Le conseil d'administration vous remercie d'avance de votre coopération - 15 avril 2020